

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 17/10/2024 - 17607 - 2006 B 60120 - 488 302 464 - ETABLISSEMENTS LACOSTE

ETABLISSEMENTS LACOSTE

Sarl au capital de 160.000 €

**Siège social :
10 avenue des sports
44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC**

RCS NANTES 488 302 464

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société ETABLISSEMENTS LACOSTE société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée.**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ETABLISSEMENTS LACOSTE société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 03 septembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société a pour objet principal en France et à l'étranger une entreprise de pompes funèbres, de transport de corps avant et après mise en bière, d'organisation d'obsèques, des opérations d'inhumation et d'exhumation ;
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.370 K€, en croissance de 1.83 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 73 K€ contre 67 K€ au 31 décembre 2022, des capitaux propres de 591 K€ et un endettement financier de 51 K€ auprès des banques et un compte courant d'associé de 10 K€ ;

- Les éléments comptables et le tableau de suivi d'activité, respectivement arrêtés au 31 août 2024 et au 30 septembre 2024 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèlent un chiffre d'affaires et des résultats proches de ceux constatés lors de l'exercice 2023 pour la même période ;
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire sur l'année 2024, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 août 2024 et le tableau de suivi de l'activité ne laissent apparaître aucune dégradation du montant du résultat.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Ecoflant le 16 octobre 2024

P/ SAS A3CF Audit

Médéric CHADAIGNE

Commissaire aux comptes et à la transformation

